



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 55

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. PIWNIUK, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le septième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 18 mai 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 9 — *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Act*;
- projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants (compétences et formation du personnel)/The Community Child Care Standards Amendment Act (Staff Qualifications and Training)*.

Composition du Comité :

- M^{me} la *ministre* COX;
- M. le *ministre* EICHLER;
- M. le *ministre* FIELDING;
- M^{me} FONTAINE;
- M. HELWER;
- M. JOHNSON;
- M^{me} KLASSEN;
- M^{me} LATHLIN;
- M. le *ministre* MICKLEFIELD;
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M. PIWNIUK.

Le Comité a élu :

- M. PIWNIUK à la présidence;
- M. HELWER à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 9 — *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Act* :

Bert Crocker
Daphne Penrose

Régie du Sud (Southern First Nations Network of Care)
Protectrice des enfants

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 9) — *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants (compétences et formation du personnel)/The Community Child Care Standards Amendment Act (Staff Qualifications and Training)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. PIWNIUK, le rapport du Comité est déposé.

M. WHARTON, *président du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 18 mai 2017, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 215 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)*

Composition du Comité :

- M. CURRY;
- M. KINEW;
- M^{me} KLASSEN;
- M. LAGASSÉ;
- M. MICHALESKI;
- M. le *ministre* PEDERSEN;
- M. REYES;
- M. SELINGER;
- M. SWAN;
- M. WHARTON;
- M. WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M. WHARTON à la présidence;
- M. MICHALESKI à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 215 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* :

Matthew Lumsden	Particulier
Cameron Buchanan	Particulier
Kelvin Shepherd	Conseil de liaison des Forces canadiennes
Sebastian Snidal	Particulier
Jonathan Avey	Particulier

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 215) — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. WHARTON, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. REYES, SWAN, CURRY, GERRARD et EWASKO font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

M. SARAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30. (D. Dhaliwal, J. Singhivagi, S. Sandhu et autres)

M. GOERTZEN propose que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 34 — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act*.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN intervient. L'Assemblée convient d'ajourner la période des questions.

M. le ministre FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M le ministre FRIESEN ainsi que MM. ALLUM et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le ministre FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 3 — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M le ministre FRIESEN ainsi que MM. ALLUM et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Vendredi 19 mai 2017

M. le *ministre* GOERTZEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. WIEBE interviennent. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger